



www.andel.fr

# AU COUR' ANDEL



**N° 44**  
**Juin à Sept. 2024**

## L'édito

### *Une rentrée scolaire sous le signe de la sérénité et de la proximité*

Chers Andelois,

La rentrée scolaire 2024-2025 marque un nouveau chapitre dans la vie de nos enfants. C'est avec une grande joie que nous les voyons retrouver leurs camarades et leurs enseignants au sein de l'école Sainte Anne.

Nous profitons de ce moment pour remercier **Eliane Clément**, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 26 années à enseigner au sein de l'Ecole Ste Anne, et saluer l'arrivée de sa remplaçante **Marie-Hélène Crézé**.

À Andel, la collectivité a notamment en charge la garderie et le restaurant scolaire. Les élus et agents en place s'efforcent, durant ces temps périscolaires, à offrir aux enfants des services dans un environnement propice à l'épanouissement :

- Le **restaurant scolaire** accueille 90 enfants répartis sur deux services ;
- La **surveillance sur la cour** durant le temps méridien ;
- La **garderie municipale "Les Petites Mains"**, avec 77 enfants inscrits, est ouverte de **7h00 à 8h35** et de **16h40 à 18h45**. La responsable, **Karine Sagory**, assistée de ses collègues, a à cœur de créer un espace sécurisé et chaleureux où petits et grands peuvent s'épanouir en toute sérénité pour :
  - . favoriser l'accueil individualisé,
  - . privilégier le calme et l'écoute des besoins de chaque enfant (une salle est à disposition pour réaliser les devoirs en autonomie) et
  - . encourager les sorties régulières en extérieur (lorsque les conditions météorologiques le permettent).

Le partenariat et la communication entre la famille et la garderie sont essentiels pour le bien-être de l'enfant.

Par ailleurs, la collectivité affirme son soutien aux commerces locaux en faisant le choix de se ravitailler (goûters à la garderie et pain au restaurant scolaire) auprès du **Panier d'Andel** (boulangerie) et du **Rade'Ô** (épicerie). Cette démarche permet de renforcer le tissu économique de notre commune tout en proposant des produits locaux et de qualité aux enfants.

Afin de renforcer la sécurité des entrées et sorties, le portillon de la cour de la garderie sera, d'ici la fin de l'année, équipé d'une gâche électrique.

En cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons à tous les élèves, enseignants et parents une année riche en découvertes et en émotions.

**Rosalie LE BOEDEC**

Conseillère Déléguée aux Affaires Enfance Jeunesse

### Infos pratiques

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant  
☎ 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,  
8h30/12h30 - 14h/17h  
Fermée le mardi après-midi  
Permanences élus tous les  
samedis de 10h à midi.  
[accueil@mairieandel.fr](mailto:accueil@mairieandel.fr)  
[www.andel.fr](http://www.andel.fr)

#### Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

#### Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

#### École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

### SOMMAIRE



Editorial .....	1
PV des Conseils Municipaux .....	2 à 9
Les 100 ans de Mme Andrée BOUGEARD...	10
Échos de nos associations .....	11 à 12
Lamballe Terre & Mer....	13 à 14
Octobre rose.....	15
Agenda – Murmures du Gouessant .....	16

# CONSEILS MUNICIPAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 JUIN 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOEDÉC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic (arrivée au point Tarifs Restaurant scolaire et Garderie), RONDEL Daniel.

ABSENT EXCUSÉ: M. PERIGOIS Emmanuel (Pouvoir à M. BOUGEARD Claude).

SECRÉTAIRE : M. BRIENS Patrick.

### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024.

Mme le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 mars 2024 qui est ensuite validé et signé à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que, comme chaque année, des demandes de subventions sont arrivées en début d'année. Après lecture des courriers et suite à la réunion de la commission association, elle propose d'attribuer les subventions communales ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, **à l'unanimité, par 14 voix Pour**, les subventions suivantes :

SOCIETE DE CHASSE (Piégeur ragondins)	400.00 €
GOUESSANT FOOT CAMP	500,00 €
CLUB LA JOIE DE VIVRE ANDEL	500.00 €
ANDEL VELO SPORT	600.00 €
IFAC-SUP'IFAC (Formation des apprentis) (1 apprenti)	100.00 €
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT PLOUFRAGAN (2 Apprentis)	200.00 €
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT, MUCOVISCIDOSE	50.00 €
LEUCEMIE ESPOIR 22	50.00 €
PROTECTION CIVILE	100.00 €
ADMR PENTHIEVRE-ARGUENON	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600.00 €</b>

Les crédits sont prévus au compte 65748 du Budget primitif de Fonctionnement 2024.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE D'ANDEL

Mme Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis 1988, suite au souhait de la poste, la Commune d'Andel a la gestion de l'agence postale et la convention signée en 2005 était reconduite par tacite reconduction. La Poste propose une nouvelle convention qui annule et remplace la convention précédente de 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 14 voix Pour**,

- **VALIDE** la Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact la poste agence communale (éligible au fonds de péréquation) **pour une durée de 5 ans**.

- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre document relatif à ce dossier.

## TARIFS

### RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025.

*Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de fixer les tarifs du restaurant scolaire. Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs de 4% afin de répercuter uniquement la hausse de 4 % du GIP, qui sera effective à partir du 01/09/2024.*

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix Pour**, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs du Restaurant scolaire municipal de 4% selon les tarifs suivants :

- **4.31 €uros** le prix du repas pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal (4.15 € - 2023/2024)
- **9.46 €uros** le prix du repas pour les adultes fréquentant le restaurant scolaire municipal (9.10 € - 2023/2024)

Ces tarifs s'appliquent dès la rentrée scolaire 2024/2025.

### GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE : TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025.

*Mme le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2024/2025. Il est nécessaire de fixer le tarif en fonction de l'utilisation du service (que le matin, que le soir ou matin et soir, soutien ou non, etc...). Mme le Maire propose de maintenir les tarifs existants.*

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix Pour**, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants fixés en 2023 à la rentrée scolaire 2024/2025 :

- **1,80 €** le prix de la garderie pour les enfants présents que le matin.
- **2,78 €** le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures.
- **3,10 €** le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures 45.
- **3,50 €** le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h.
- **3,80 €** le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.
- **1,75 €** le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir après les cours de soutien.
- **2,05 €** le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir après les cours de soutien.

### GARDERIE : ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE ET DE DEUX PLAQUES DE CUISSON

*Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'acheter un lave-vaisselle et 2 plaques de cuisson pour la Garderie.*

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix Pour**, le Conseil Municipal :

**DONNE** un accord de principe et **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à procéder à l'achat de ces 2 équipements pour la Garderie à hauteur de **600 € ht** ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus en **Investissement au chapitre 21**.

### ACQUISITION - POSE D'UN MONUMENT POUR L'OSSUAIRE (dans nouveau cimetière « paysager »

*Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que pour le projet d'aménagement dans le nouveau cimetière « Paysager » caveau provisoire, ossuaire, columbarium, une seule entreprise sur les quatre sollicitées avait répondu et propose de la re solliciter pour l'acquisition et la pose d'un monument pour l'ossuaire.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité par 15 voix pour** :

**ACCEPTE** le devis **PFG** de Lamballe pour un monument pour l'ossuaire municipal à **1 665.16 € ht**

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024, en **Investissement au chapitre 21**.

### ACHAT DE 2 BARNUMS

*Mme Le Maire propose aux conseillers municipaux l'acquisition de 2 barnums qui seraient dédiés exclusivement aux usages de la collectivité : manifestations diverses de la municipalité, (temps fort familial, commémoration, réceptions travaux, pot offert pour le marché aux plantes diverses, etc..) avec une réflexion au niveau de la garderie pour définir un emplacement fixe ou bien ponctuel d'un abri préau lors de grosses chaleurs.*

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix Pour**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis **FRANCE-BARNUMS** pour un montant de **1 405.17 € ht**, 2 barnums alu pro 45 luxe 3\*3m pack fenêtres –blanc référence 1320F.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au Budget primitif 2024, en **Investissement au chapitre 21**.

## DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA VC N° 16

*Mme Le Maire propose aux conseillers municipaux la désaffectation du service public d'une partie de la voie communale N° 16, relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée section ZL N° 112 sur cadastre afin de procéder par la suite au déclassement du domaine public communal pour vendre cette portion de voie communale.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** la désaffectation du service public d'une partie de la voie communale N° 16, relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée cadastrée section ZL N° 112 afin de procéder par la suite au déclassement du domaine public pour vendre cette portion de voie communale.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier de désaffectation.

## DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA VC N° 16

*Mme Le Maire, après la constatation par délibération de la désaffectation du service public d'une partie de la voie communale N° 16, relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée cadastrée section ZL N° 112, propose aux conseillers municipaux le déclassement afin de vendre cette portion de voie communale.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **PRONONCE** le déclassement d'une partie de la VC N° 16, relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée cadastrée section ZL N° 112 afin de vendre cette portion de voie communale.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement.

## ACQUISITION DE 542 m<sup>2</sup> DU CHEMIN D'EXPLOITATION « Chemin de la Fontaine » cadastré ZK 21

*Mme Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la Délibération du 3 avril 2024 de L'Association Foncière d'Andel relative à la vente à la commune de 542 m<sup>2</sup> du chemin d'exploitation « Chemin de la Fontaine » cadastré ZK 21 afin d'accueillir l'entrée du futur lotissement privé « Champs vaillants » qui prolongera la voie communale VC 19 La Fontaine Arouet après avoir au préalable, informé les propriétaires fonciers des parcelles attenantes à la future zone à urbaniser. Elle propose de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix Pour, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'acquérir 542 m<sup>2</sup> du chemin d'exploitation «Chemin de la Fontaine » cadastré ZK 21 afin d'accueillir l'entrée du futur lotissement privé «Champs vaillants» qui prolongera la VC 19 La Fontaine Arouet.

**FIXE** à 2€ le m<sup>2</sup> pour l'acquisition de ces 542 m<sup>2</sup>.

**LAISSE LE SOIN** à Mme Le Maire de choisir le notaire et le géomètre.

**PRECISE** que tous les frais rattachés à cette acquisition (géomètre, notaires, etc..) sont à la charge de la commune.

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives à cette acquisition et à **SIGNER** toutes les pièces relatives à ce dossier.

## ESQUISSE DU GEOMETRE SUITE ACQUISITION DU CHEMIN D'EXPLOITATION « Chemin de la Fontaine » cadastré ZK 21 afin d'accueillir l'entrée du futur lotissement privé « Champs vaillants »

*Mme Le Maire présente aux conseillers municipaux le devis QUARTA relatif à l'esquisse suite à l'acquisition des 542m<sup>2</sup> du chemin d'exploitation cadastré ZK 21 vendu par l'Association Foncière d'Andel par délibération du 3 avril 2024 à la Commune d'Andel, qui prolongera la voie communale VC 19 La Fontaine Arouet.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le devis QUARTA pour un montant de 1 200 € ht.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits sont prévus, en **Investissement au chapitre 21**.

## BOUCHONS POTEAUX INCENDIE

*Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de procéder à l'acquisition de 15 bouchons supplémentaires pour les poteaux incendie. Monsieur ROBERT Dany, dirigeant de la Société Lesnier et Bernard, qui a fait une proposition de devis n'a pas participé au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité par 14 voix pour :

- **ACCEPTTE** le devis complémentaire FDS PRO (moins disant) pour 194 € ht avec les frais de port.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Les crédits sont prévus en **Investissement au chapitre 21**.

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, M. Mme. BRIENS Patrick, ROBERT Dany, Adjoints, M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOEDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme BOURDÉ Sylvie (Pouvoir à M. BOUGEARD Claude).

SECRÉTAIRE : M. BRIENS Patrick.

### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

*Mme le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil municipal du 3 juin 2024 qui est ensuite validé et signé, à l'unanimité des membres présents..*

### ACHAT MAISON DU CENTRE BOURG SITUÉE 2 VENELLE DE LA BOULAIE

*Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la maison située 2 Venelle de la Boulaie en centre bourg d'Andel, cadastrée section BA n° 50 pour 8a 96ca, suite à la mise en vente par Mme Christiane GUEGUEN auprès des Notaires AILLET MORVAN TESTARD GOUAULT à Lamballe-Armor.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour** :

- **DECIDE** d'acquérir le bien situé 2 Venelle de La Boulaie en Centre bourg d'Andel cadastré section BA n°50 pour 8a 96 ca appartenant à Mme GUEGUEN Christiane auprès des Notaires AILLET MORVAN TESTARD GOUAULT à Lamballe-Armor.

- **Prix principal : 115.000,00 € net vendeur.**

- **Honoraires de négociation TTC : 5.525,00 €**

- **Provision pour frais d'acte : 2 600,00 €.**

**Soit un total de 123 125 €.**

- **ACCORDE** tout pouvoir à Mme POULAIN, Maire de la Commune d'ANDEL, ou son représentant pour régulariser la promesse de vente et l'acte authentique de vente du bien sis à ANDEL, 2 Venelle de La Boulaie cadastrée section BA n°50 pour 8a 96 ca.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget Investissement 2024 au chapitre 21.

### LOTISSEMENT COMMUNAL « ABBÉ HINGANT » - Validation du projet (plan de masse)

*Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de masse du Lotissement Communal Abbé Hingant (découpage de la parcelle section ZK 544) situé 15 rue Abbé Hingant, finalisé par ING CONCEPT en 4 lots avec 3 logements pour le lot 1).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour** :

- **VALIDE** Le Plan de masse du Lotissement Communal Abbé Hingant (découpage de la parcelle section ZK 544) situé 15 rue Abbé Hingant, finalisé par ING CONCEPT en 4 lots avec 3 logements pour le lot 1).
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### CESSION D'UNE PARTIE DE LA VC N°16

*Mme Le Maire propose aux conseillers municipaux la cession d'une partie de la voie communale N°16 relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée cadastrée section ZL N° 112, à Mr Alain CORNILLET après la constatation de la désaffectation du service public par délibération 24-06-08 et le déclassement du domaine public communal par délibération 24-06-12.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour** :

- **PRONONCE** la cession d'une partie de la voie communale N° 16 relative au délaissé n° A 152 d'une superficie de 63ca, riverain de la propriété privée cadastrée section ZL N° 112 au profit de Mr Alain CORNILLET après la constatation de la désaffectation du service public par délibération 24-06-08 et le déclassement du domaine public communal par délibération 24-06-12.
- **DECIDE** de vendre les 63ca de la VC n° 16 au prix de **2€ le m<sup>2</sup>** au profit de **Mr CORNILLET Alain.**
- **PRECISE** que tous les frais rattachés (géomètre, notaire, etc...) seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier de cession.

## ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURES A 100 €

Mme le Maire présente aux Conseillers le courrier du Conseiller aux décideurs locaux qui précise :

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement des créances irrécouvrables. Jusqu'à présent, elle relevait entièrement de la compétence des conseils municipaux.

L'art.173 de la loi du 21/02/22 permet de fluidifier cette procédure, en offrant aux collectivités la faculté de déléguer à leur exécutif l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant dans la limite d'un seuil.

De fait, les conseils municipaux sont recentrés sur les créances significatives.

Le décret n° 2023-523 du 29/06/23 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 €. Pour un montant supérieur ou égal à ce seuil, une délibération du conseil municipal reste obligatoire. En deçà de ce seuil de 100 €, le conseil municipal délègue son pouvoir de décision au maire.

Après instruction des propositions transmises par le comptable public portant, le maire prononce l'admission en non-valeur. Il rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission. Il tient à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Ceci exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour : **AUTORISE** Le Maire à prononcer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 €.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Mme Le Maire informe les Conseillers municipaux que la Commune d'Andel est amenée à réaliser les enquêtes de Recensement Général de la population en 2025, soit 6 ans après le dernier recensement général en 2019.

Le prochain recensement de la population se déroulera en 2025, du 16 janvier au 15 février.

Pour effectuer ce recensement, il convient dans un premier temps, de nommer un coordonnateur communal. Dans un second temps, il conviendra de recruter des agents recenseurs.

Mme Le Maire Propose de nommer en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour 2025 :

- Mme Anaïs BRUNEL, Adjoint administratif territorial.

Le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par la secrétaire générale de mairie :

- Mme LEMAITRE-GOMET Christine, en tant que coordonnateur suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à nommer un coordonnateur communal et un coordonnateur suppléant.

## REVISION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES (associations hors commune avec activités récurrentes).

Mme Le Maire informe qu'une association spécifique (son siège social hors de la commune) intervient dans la salle du Vieux Moulin 1 soir par semaine. Depuis 2015, ces tarifs n'ont pas été revus (ils étaient de 30 € pour 2 heures). Aussi, proposition est faite aujourd'hui de les actualiser. 2 tarifs proposés : 25 € ou 30 € pour 1 heure d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Par 13 voix Pour 25 € et 2 voix pour 30 € :**

**FIXE à 25 €** la location pour 1 heure d'utilisation plus les heures de ménage si la salle n'est pas rendue propre et toute heure débutée est due.

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire, M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOEDÉC Rosalie, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme RAMAGE Soizic

(Pouvoir à M. ANDRIEUX Maurice).

Mme LE GUILLOU Emmanuelle

(Pouvoir à Mme BOURDÉ Sylvie).

SECRÉTAIRE : Mme BOURDÉ Sylvie.

## Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2024.

Madame le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2024 qui est ensuite validé et signé, à l'unanimité.

## Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamballe-Armor arrêté le 15 juillet 2024 pour avis.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de Lamballe-Armor du 16/07/2024 relatif à la notification, pour avis, du Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamballe-Armor, arrêté lors du conseil municipal du 15 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour :

- **DONNE** un avis Favorable au Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamballe-Armor.

## **REVISION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL : présentation de la convention de reversement de fiscalité entre la Commune d'Andel et Lamballe Terre et Mer.**

*Il est rappelé que le conseil communautaire de LTM a adopté son 1<sup>er</sup> pacte financier et fiscal par délibération du 11/07/19. Il s'agissait, à la suite de la fusion des anciens EPCI et dans un contexte d'unification, de doter l'ensemble intercommunal d'un cadre financier et fiscal permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets, sur la base d'un état des lieux partagé et dans une optique d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour chacun. Ce pacte défini sans limitation de durée et prévoyait une évaluation et un suivi pouvant donner lieu à une révision.*

C'est dans ce cadre que LTM a souhaité, mi-2023, réaliser un état des lieux financier et fiscal du territoire et établir un diagnostic de la mise en œuvre du pacte sur ses 4 premières années, et d'engager le cas échéant une révision.

Ce travail a été conduit d'octobre 2023 à mai 2024 par un comité technique (6 réunions) et validé par un comité de pilotage (3 réunions). Le comité de pilotage a retenu trois grandes orientations pour cette révision :

- 1° **Proposer de nouvelles solidarités** financières sur le territoire,
- 2° **Revoir les accords dits « historiques »** du pacte financier et fiscal de 2019,
- 3° **Le tout en permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets** sans sacrifier les politiques communautaires et l'équilibre budgétaire de l'agglomération.

Ces orientations ont été déclinées en six dispositions

- 1) Fixer un nouveau mode de répartition du FPIC (visibilité budgétaire et partage des ressources) contribuant à une plus grande solidarité entre les communes,
- 2) Revisiter les modalités de partage de la fiscalité éolienne terrestre en faveur des communes
- 3) Mettre en œuvre une politique de «fonds de concours» à l'égard des investissements des communes,
- 4) Reconduire le partage conventionnel de la taxe d'aménagement issue des parcs d'activité communautaires,
- 5) Donner des moyens financiers supplémentaires à l'agglomération pour mener à bien les projets du territoire,
- 6) Financer les dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle de 3 taux de fiscalité.

Le conseil communautaire du 25/06/24 a approuvé les termes du pacte financier et fiscal révisé ainsi que les autres actes (convention de reversement de fiscalité, règlement relatif aux fonds de concours en faveur des communes)

L'application du pacte nécessite que l'ensemble des conseils municipaux :

- Prenne acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024
- Autorise leur Maire à signer la convention de reversement de fiscalité entre l'agglomération et la commune

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour :**

- **PREND ACTE** de la délibération communautaire du 25 juin 2024 par laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019
- **APPROUVE** la convention de reversement de fiscalité entre les communes et l'agglomération,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer ladite convention de reversement de fiscalité ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## **CESSION PAR L'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) DE LA MAISON 5 RUE A. HINGANT**

*Mme Le Maire indique aux conseillers municipaux que ce point est reporté au prochain conseil municipal, après réception des informations du notaire.*

## **STADE DE FOOTBALL - REMISE EN ETAT DES FIXATIONS DES PROJECTEURS ET DES PLATINES DES FOYERS FE092-093 – SDE22.**

*Mme Le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier du SDE qui indique que suite à une intervention de l'entreprise ALLEZ, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune d'Andel, qui a fait part de l'état vétuste du réseau (stade de football), le SDE a fait procéder à l'étude de la remise en état des fixations des projecteurs Commande E et des platines des foyers FE-092-093 selon le descriptif et les plans joints. Le coût total de l'opération est estimé à 5 274.72 € ttc. (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).*

*Conformément, aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à **3 174.60 €**. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux. Le Syndicat inscrit la dépense en fonctionnement au compte 61523.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 Voix Pour :**

**VALIDE** la participation de la commune d'Andel qui s'élève à **3 174.60 €**.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ce devis et tout document se rapportant à cette affaire. Les crédits sont prévus **en fonctionnement au compte 61523**.

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DES COMMUNES AUX SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATION DU DROIT DES SOLS DE LTM

Par délibération en date du 17 janvier 2017, 18 décembre 2018 et 9 juillet 2024, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Ce dispositif a donné lieu à un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et chaque commune adhérente. Les obligations liées à la mise en place de la saisine par voie électronique pour l'ensemble des pétitionnaires et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes de plus de 3 500 habitants, nécessitent de mettre à jour cette convention cadre.

A ce titre, en lien avec la politique numérique de Lamballe Terre & Mer autour de l'accompagnement aux usages du numérique pour la population (e-inclusion, accès aux droits, information), la communauté d'agglomération accompagne la mise en place et l'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à hauteur d'une contribution forfaitaire annuelle de 31 500 €. Cet accompagnement correspond à des missions d'assistance et d'appui auprès des communes, de mise à jour des applications numériques, de formations des utilisateurs du service...).

Au-delà, le coût du service reste réparti entre les communes selon la clé de répartition suivante :

- 40 % en fonction de la population DGF,
- 60 % en fonction de l'activité (moyenne du nombre d'actes pondérés instruits lors des trois années précédentes).

Pour mesurer l'activité du service, il est appliqué à chaque acte les coefficients de pondération suivants :

Type d'acte	Coef <sup>t</sup> pondération
PCMI (permis de construire maison individuelle)	1
CUb (certificat d'urbanisme opérationnel = étude faisabilité d'une opération, cristallise les droits sur 18 mois)	3
DP (déclaration préalable)	0,7
DP division (déclaration préalable pour une division de terrain sans création d'équipements collectifs)	0,7
DPMI (déclaration préalable maison individuelle)	0,7
PC (permis de construire logements collectifs, entreprises, agriculture...)	3
PA (permis d'aménager)	10
PD (permis de démolir)	0,5
AT (autorisation de travaux pour les établissements recevant du public)	Intégré avec PC

Les actes impactés par la loi littoral font l'objet d'une majoration de 15%.

Ceci exposé,

**Vu** la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1er juillet 2015,

**Vu** l'article L112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration définissant les modalités de saisine par voie électronique,

**Vu** l'article L423-3 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme,

**Vu** l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un établissement public de coopération intercommunale d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

**Vu** l'article L 5211-4-2 du CGCT, permettant à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018, portant transformation de la communauté de communes Lamballe Terre & Mer en communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer à compter du 1er janvier 2019,

**Vu** la convention établie entre Lamballe Terre & Mer et la commune de ANDEL en date du 23/09/2024,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 09/07/2024 autorisant le Président de Lamballe Terre & Mer à signer les conventions avec les communes adhérentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour :**

- **APPROUVE** la convention ci-jointe confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune d'ANDEL au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer et précisant les modalités de fonctionnement, de financement du service commun, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

## RENOVATION DU LOGEMENT 8 RUE ABBE HINGANT

Mme Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis mi-juin, la commune d'Andel accueille de nouveaux locataires dans le logement propriété communale, sis 8 rue Abbé Hingant (logement situé au-dessus du bar-épicerie tabac « Le Rade'Ô ») et leur présente les divers devis reçus suite à la mise en concurrence pour une rénovation globale du logement :

- une remise aux normes électrique avec remise en état des prises, vérification VMC...
- une reprise isolation côté nord avec intervention peinture aux murs,
- un changement de fenêtres, vélux et convecteurs...

Et demande d'arrêter le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 Voix Pour** :

- **CHOISIT** les entreprises suivantes :
  - **ROBIN Jean-Pierre** de Lamballe (Electricité-plomberie-chauffage)
  - **AB COUVERTURE-ZINGUERIE-ETANCHEITE** de Coëtmieux (4 fenêtres de toit)
  - **ARMOR MENUISERIE** d'Andel (2 fenêtres oscillo-battante 1 vantail 86\*158 alu)
  - **CEDRIC DAYOT** de Plérin (maçonnerie cheminée)
  - **MARJOT PEINTURE** de Plérin (Peinture intérieure et revêtement de sol)
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer ces devis et tout document se rapportant à cette affaire. Les crédits sont prévus **en Investissement au chapitre 21**.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, après réception des devis du plaquiste et envoi aux conseillers municipaux par mail pour avis, à signer le devis du Plaquiste après accord des conseillers municipaux par mail et tout document se rapportant à cette affaire ainsi que la prévision d'une réunion de chantier pour le planning des travaux . Les crédits sont prévus **en Investissement au chapitre 21**.

## ANDEL'IR – Proposition d'une aide exceptionnelle pour l'achat de blocs de sécurité (subvention).

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à l'Assemblée Générale du 7 septembre 2024, ANDEL'IR va acheter des blocs béton pour la sécurité (prestataire précédent ne faisant plus) et propose d'allouer une aide financière exceptionnelle pour l'achat de ces blocs à hauteur de la moitié de la facture ; sachant que la collectivité peut aussi en avoir l'utilité, ainsi que d'autres associations andéloises. Monsieur Maurice ANDRIEUX, membre de l'association ANDEL'IR, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 13 Voix Pour et 1 voix Contre** :

- **APPROUVE** la proposition d'allouer une aide financière exceptionnelle à ANDEL'IR DE 1 000 € pour l'achat des blocs béton à hauteur de la moitié de la facture ; sachant que la collectivité peut aussi en avoir l'utilité, ainsi que d'autres associations andéloises.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à **verser une aide financière exceptionnelle (subvention) à ANDEL'IR de 1 000 €** et à signer tout document se rapportant à cette affaire. Les crédits sont prévus **en fonctionnement au chapitre 65**.

## Déplacement d'élus au prochain congrès des Maires (du 19 au 21 novembre 2024).

Mme le Maire expose au Conseil municipal que depuis le début du mandat les élus n'ont pas participé au congrès des Maires organisé par l'AMF.

Mme le Maire propose de s'y rendre du 19 au 21 novembre 2024 accompagnée de conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, par 15 voix Pour** :

- **ACCEPTE** de prendre en charge les inscriptions des 4 élus qui se rendront au Congrès des Maires,
- **DECIDE** de rembourser aux élus les frais qu'ils auront éventuellement payés (hôtel, repas, déplacement...),
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus **en fonctionnement au chapitre 011**.

PROCHAINE DATE DE CONSEIL MUNICIPAL : **lundi 21 octobre 2024**



# 17 août 2024

## La collectivité associée aux 100 ans de Mme Andrée BOUGEARD

(extrait du discours du Maire)

Le **17 août dernier**, les élus andelois étaient honorés et fiers d'être présents aux côtés de la famille et des proches d'Andrée BOUGEARD pour fêter son anniversaire.

Mme BOUGEARD est née MEHEUST le **16 août 1924** à Maroué.

Elle est issue d'une fratrie de 6 enfants, 4 garçons et 2 filles :

En 1927, la **famille MEHEUST** s'installe avec les 5 ainés dans une exploitation agricole sur Trégueux, 6 ans plus tard, en 1933 elle déménage sur St Aaron.

**Andrée & René** se marient le **20 juin 1950** à St Aaron. Ils s'installent alors sur ANDEL sur une exploitation qu'ils vont s'attacher à développer et où vont naître leurs **3 enfants** qui leur donneront **5 petits-enfants** et **12 arrière-petits-enfants**.

**Célébrer un siècle de vie**, c'est rendre hommage à une femme qui a marqué la commune d'Andel.

Un village n'est pas seulement un lieu, c'est un sentiment et la famille BOUGEARD incarne ce sentiment d'appartenance à Andel, car elle a su laisser son empreinte dans le cœur de ceux qui la connaissent, en sachant donner de son temps et de son énergie pour le bien des autres :

**René BOUGEARD**, son époux (décédé en 1999), sera élu conseiller municipal puis adjoint au maire durant **42 années**, il sera également très engagé au sein de différentes associations locales.

**Claude BOUGEARD**, son fils siège au conseil municipal depuis 1998.

**100 ans, un siècle, c'est une éternité et pourtant un clin d'œil dans l'histoire de l'humanité...**

Il y a encore 100 ans, dans notre région, on circulait en « voitures à cheval », le confort était rudimentaire et l'électricité encore rare. Puis, en quelques années, tout s'est accéléré : les voitures sont arrivées, les avions ont volé, l'homme a fait la conquête de l'espace...

Le sculpteur **Auguste Rodin**, disait '**Le temps est un grand maître, mais il ne donne ses leçons qu'aux élèves patients**'. Mme BOUGEARD a donc patiemment écouté ces leçons, et aujourd'hui, elle nous en fait bénéficier de toute sa sagesse."



*Bon anniversaire,  
Madame BOUGEARD et une  
heureuse présence pour longtemps  
encore parmi nous !...*

**Les Elus**

# ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS

## LE CLUB DE « LA JOIE DE VIVRE » d'ANDEL : Des activités pour tous

Chaque adhérent doit trouver, dans une ambiance agréable et amicale, la possibilité de trouver des activités diverses et variées correspondant à ses goûts, ses envies et ses aptitudes.

On peut y pratiquer régulièrement la marche (randonnée ou marche douce), les loisirs créatifs, la danse bretonne, le vélo (VTT ou balades sur les routes de campagne), le chant, les boules, la cuisine, l'initiation à la généalogie... Ces activités sont animées par des membres bénévoles du club. Dorénavant, la salle Méridel est ouverte tous les mardis après-midi afin de permettre à ceux qui le souhaitent de jouer aux cartes ou à des jeux de société.



Les moments de convivialité sont nombreux que ce soit lors des réunions mensuelles (agrémentées d'un repas ou d'un goûter), des excursions annuelles (visite de la baie de Morlaix en 2024), d'une sortie à la journée à vélo et d'une randonnée de fin d'année. Des séjours (croisière en méditerranée en 2024, séjour en Dordogne 2025) sont organisés chaque année.

La Joie de Vivre participe à la vie locale en relation avec les autres associations andeloises. En particulier, l'extension, l'entretien et le balisage du sentier de randonnée des Gernottes sont assurés par des membres du club.



Afin de nous permettre d'assurer le budget pour les diverses activités du club, un loto annuel ouvert à tous est organisé. En mai 2024, il s'est déroulé à Plédéliac et a été animé par Don'Animation.

Le conseil d'administration dont les membres sont élus lors de l'assemblée générale annuelle se réunit périodiquement afin d'arrêter les actions du club, prévoir les grandes orientations et les modalités de mise en œuvre des activités.



Le club «La Joie de Vivre» est affilié à la fédération départementale «Générations-mouvement22» et participe aux activités proposées au niveau départemental ou par les clubs des aînés du Penthièvre. Cette affiliation permet de bénéficier d'une assurance pour l'ensemble de nos activités.

Pour participer à nos activités, consulter notre site <https://clublajoiedevivre-22400andel.com> afin d'avoir une vue complète de la vie de notre club. Chaque mois, la liste des activités et des personnes à contacter est publiée dans le bulletin communal « Les Brèves d'Andel ».



**Club La Joie de Vivre d'Andel**  
Club de retraités



Michel Moulinet,  
Secrétaire

## COMITÉ DES FÊTES

### Soirée Spectacle : samedi 19 octobre 2024



Le samedi 19 octobre à 20h30 à la salle du Vieux-Moulin le comité des fêtes proposera un spectacle Rock'n'roll avec le chanteur guingampais Jean-Marie THOMAS qui présentera son spectacle « **Eddy Mitchell est formidable** ».

Les amoureux de Schmoll découvriront un chanteur talentueux qui reprendra chronologiquement pour eux les plus grands succès de Monsieur Eddy et retracera les différentes époques de sa formidable carrière musicale.

Soirée émotion et nostalgie au programme.

**Tarifs** : 10€ sur réservation – 12€ sur place

Réservation auprès de Jean-Luc CARDIN 06 47 75 06 94  
ou  
Serge GOUSSAN 06 62 63 51 90

**Classes 4**

Les classes 4 se réunissent le samedi 30 novembre 2024 à partir de 18 H à la salle Méridel.

Un apéritif sera offert par la municipalité avant le repas.

Merci de rendre réponse pour le 30/10/2024 à

ANDRIEUX Maurice : andrieuxmaurice@orange.fr / 06 83 34 96 84  
BRIENS Laetitia : briens.vinclaeti@orange.fr / 06 62 09 03 23  
JAFFRELOT Nicole : nicole.jaffrelot54@gmail.com / 07 70 16 16 31

## NOUVEAUTÉ – URBANISME

### UN GUICHET NUMÉRIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Afin de simplifier les démarches en urbanisme des demandeurs, un portail mutualisé pour permettre une simplification des démarches des habitants et professionnels du territoire, tout en optimisant le traitement des dossiers a été mis en place par Lamballe Terre & Mer.



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme et suivre l'avancement de vos dossiers de :

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Déclaration de cession fonds de commerce

**Des avantages pour les usagers :** Disponible : 24h/24, 7j/7, Sécurisé : sauvegarde systématique d'une demande en cours, Aide à la saisie en ligne pour effectuer sa demande, Pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé, Transmission automatique du récépissé de dépôt, Suivi de l'évolution de la demande depuis le guichet numérique et Continuité administrative du dossier et suivi de chantier.



**VISITES ÉNERGIE**

**bonjour  
habitat**

**Et si on vous aidait  
à être bien chez vous,  
tout en économisant  
de l'énergie ?**

02 96 32 96 66





**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

### - EHOP Solidaires -

La plateforme publique et gratuite vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs.

**3 modules :** covoiturage Domicile-travail, Évènementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

**Contact : du lundi au vendredi de 9h30-12h30/14h00-17h00**

- au **02 99 35 01 56**
- ou [solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr](mailto:solidaires@ehopcovoiturons-nous.fr)



Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre.



SEPT.24  
FÉV.25

Espace d'accueil anonyme et gratuit pour les 11-30 ans  
lamballe-terre-mer.bzh



## Un espace d'accueil anonyme et gratuit

### DÉCOUVERTE DES MÉTIERS & FAIRE SES CHOIX EN MATIÈRE D'ORIENTATION

Les informateurs de la Structure Info Jeunes utilisent la démarche ADVP (Activation du Développement Vocational et Professionnel) et l'outil EXPLORAMA permettant une meilleure connaissance de soi, la découverte des métiers et de leurs environnements.

N'hésite pas à contacter la SIJ pour prendre rendez-vous pour un atelier en individuel ou en collectif (possibilité de rendez-vous dans ta commune).

### DES INFORMATEURS JEUNESSE POUR

t'accompagner dans tes démarches et tes recherches d'information ; t'écouter, te conseiller...

### UN SOUTIEN SPÉCIFIQUE POUR LA RÉALISATION DE TES PROJETS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

- Recherche d'un job ou d'un stage
- Projet de départ à l'étranger
- Action de solidarité...

### DES INFOS SUR

- Le logement
- Le BAFA, les jobs d'été
- L'international
- Les loisirs
- La santé et la prévention (kit festival)
- Les métiers, l'orientation
- La vie quotidienne
- Les infos locales (associations, loisirs...)
- Le Pass'Engagement

## Zoom sur...

### LES BOURSES "PROJETS JEUNES"

Afin d'encourager, de soutenir et de promouvoir les projets associatifs des jeunes du territoire, Lamballe Terre & Mer propose une bourse financière ainsi qu'un accompagnement dans l'élaboration du projet. La « Bourse Projet Jeunes » concerne la création d'association, un projet événementiel ou un projet de bourse internationale.

Renseigne-toi à la SIJ pour savoir si tu es éligible et dépose ton dossier.

### 1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS

Tu cherches un logement dans le cadre d'un stage, d'un apprentissage, d'un premier emploi ? Ce dispositif met en relation des jeunes, de 16 à 30 ans, avec des seniors disposant d'une chambre pour un coût réduit.

Plus d'informations et dossier de candidature auprès de la SIJ.

**EUROP'CAFÉ** Rencontre avec les volontaires Européens. Mer. 18 déc. de 15h30 à 17h30 - Lamballe-Armor

**PARCOUR'SUP, COMMENT ÇA MARCHE ?** Le fonctionnement de la plateforme, les étapes, le projet de formation motivé. Ven. 3 janv. de 14h à 16h - Lamballe-Armor

Nouveau

## C'est quoi ton métier ?

### LES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Viens rencontrer des professionnels de l'animation et prendre des infos sur les différents diplômes. Mer. 9 oct. de 15h à 16h30 - SIJ, Lamballe-Armor

### LES MÉTIERS DU SPORT

Viens échanger sur les métiers en lien avec le sport, en présence de professionnels. Mer 16 oct. de 15h/16h30 - Halle des Sports du Liffré, Lamballe-Armor

### LE BABY-SITTING

À partir de 16 ans, la SIJ te propose des ateliers en partenariat avec les professionnels du Relais Petite Enfance. Inscris-toi à l'atelier d'information et intègre le fichier mis à disposition des parents.

## Les rendez-vous

### LES PERMANENCES DANS LES LYCÉES

Les animateurs tiennent une permanence 1 jeudi par mois sur le temps de midi au lycée de La Ville Davy, au lycée Saint-Joseph et au lycée Henri Avril.

### LES RENDEZ-VOUS DE LA GARE ROUTIÈRE

La SIJ se déplace à la gare routière tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois.

### PERMANENCES PÔLES JEUNESSE

Pendant les vacances scolaires, la SIJ te donne rendez-vous dans les différents pôles jeunesse du territoire. Plus d'informations auprès des animateurs des pôles.

Nouveau

## Les ateliers (sur inscription)

**INFOS BAFÀ & RECHERCHE DE STAGE PRATIQUE** Tout savoir sur la formation, le financement et la recherche de stage. Mer. 2 oct. de 14h à 16h - La Malhoure

**BABYSITTING** La SIJ te propose un atelier en partenariat avec le Relais Petite Enfance. Tu souhaites intégrer le fichier de babysitter mis à disposition des parents ? Participe à cet atelier ! Jeu. 24 oct. de 13h30 à 17h - Pommeret

**RENCONTRE ASSOS JEUNES** Viens rencontrer les associations de jeunes du territoire et partager ton expérience. Ven. 25 oct. de 18h à 21h - Moncontour

**BAFA DATING** Prépare ton entretien de stage pratique Mer. 27 nov. de 14h à 16h30 - Lamballe-Armor

**CV & LETTRE DE MOTIVATION** Viens prendre des conseils pratiques pour ton faire ton CV et tes lettres de motivations pour un job d'été ou pour parcour'sup. Mer. 11 déc. de 14h à 16h - Lamballe-Armor

## Espace Enfance-Jeunesse

15 rue Saint-Martin à LAMBALLE-ARMOR

☎ 02 96 50 87 90 - 06 79 98 73 57

✉ sij@lamballe-terre-mer.bzh

### Horaires période scolaire :

Lundi : 13h30-17h30  
Mardi : 9h-12h et 13h30-18h30  
Mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 13h30-17h30  
Samedi : 9h-12h

### Horaires période vacances scolaires :

Lundi, Mardi et Mercredi :  
9h-12h et 13h30-17h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 13h30-17h30



Suivez-nous !

@InfoJeunesLTM

@sijlamballeteeremer



**Octobre Rose** est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

### Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois **le plus fréquent et la première cause de décès par cancer** chez la femme. Ainsi, chaque année, **plus de 60 000 nouveaux cas** sont détectés en France. **Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein.** La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

### Comment se faire dépister concrètement ?

- **Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé** (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.
- **A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans**, dans le cadre du dépistage organisé, **une mammographie (examen radiologique des seins)**, est à réaliser **tous les 2 ans**, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.
- **Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins** : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.
- Dans certaines situations, en fonction des **antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de **prédisposition génétique**, un **suivi médical spécifique** est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

### Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :

 **Femmes**  
50 à 74 ans

**Dépistage du cancer du sein**

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

 Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

 **Femmes**  
25 à 65 ans

**Dépistage du cancer du col de l'utérus**

 Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.

 **Hommes et femmes**  
50 à 74 ans

**Dépistage du cancer colorectal**

 Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

 Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



**Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?**

Appelez votre Caisse de Sécurité Sociale :  
CPAM : en composant le 3646  
MGEN : en formant le 3676  
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

**Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :**

**Antenne 22**  
02.96.60.83.00



antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

**Ou rendez-vous sur notre site internet :**  
<https://depistage-cancer.bzh>



## ASSOCIATIONS ANDELOISES

OGEC Ecole Ste Anne

Présidente : G. LE COUSTUMIER



☎ 06.64.95.65.90

**LA CLE DES CHAMPS**

Co-Présidents : M. ANDRIEUX  
A. CHARLES

☎ 06.83.34.96.84

☎ 06.45.21.26.77

**COMITÉ DES FÊTES**

Président : J.L. CARDIN  
comitedesfetes.22andel@gmail.com  
<https://comitedesfetesandel.com/>



☎ 02.96.31.36.32



**CLUB «La Joie de Vivre»**

Président : D. DONET  
clublajoiedevivre.22400andel@gmail.com  
<https://clublajoiedevivre-22400andel.com>

☎ 02.96.31.19.67

**ANDEL'IR**

Co-Présidents : G. BERTRAND – M. LE NÔTRE  
et C. BESNARD

Andel Ir | Facebook andelir22400@gmail.com



**FOOT – GF'CAMP**

Co-Président : V. BRIENS

☎ 06 63 72 43 68

**ANDEL VELO SPORT (VTT)**

Président D. TRONET



☎ 07.88.44.62.15



**AVANT-GARDE Andel** (cross-athlétisme-marche nordique)

Président : H. LE NÔTRE [herve.le-notre@wanadoo.fr](mailto:herve.le-notre@wanadoo.fr)

[www.andel.over-blog.com](http://www.andel.over-blog.com)

☎ 06.74.66.08.86

**SOCIETE DE CHASSE**

Président : O. DRIANT ☎ 06.77.11.33.68



**ANDEL'POTES (jardin partagé)**

Président : C. LE BOEDEC ☎ 06.69.46.91.98

## Evènements à venir

**Samedi 19 octobre**  
**Soirée Spectacle**  
**Comité des Fêtes**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Dimanche 17 novembre**  
**Bourse aux Jouets**  
Salle Vieux Moulin  
Organisation Avant-garde  
\*\*\*\*\*

**Samedi 30 novembre**  
**Repas Classes 4**  
Salle Méridel  
\*\*\*\*\*

**Mardi 3 décembre**  
**Assemblée Générale**  
**Club de la Joie de Vivre**  
Salle du Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 14 décembre**  
**Assemblée Générale**  
Salle Méridel  
\*\*\*\*\*

**Dimanches 8 et 15 décembre**  
**Marché de Noël**  
La Ferme de Marie Jeanne  
\*\*\*\*\*

**Mardi 31 décembre**  
**Réveillon**  
Salle du Vieux Moulin  
Organisation : Comité des Fêtes

## **Murmures du Guessant**

### **Bibliothèque LIR'ANDEL**



*Nous tenons à remercier les bénévoles de la bibliothèque (Marie-Claude, Danièle, Nicole, Marie-Laure, Chantal, Danielle, Nicole, Sandrine, Typhaine, Marcia, Céline et Anne), ainsi que Sylvie, Agent de la collectivité, responsable de la Bibliothèque, pour leur investissement.*



*De nouveaux ouvrages acquis par la mairie lors de la rentrée littéraire seront à votre disposition début octobre.*

**Directeur publication :** Nicole POULAIN ; **Comité rédaction :** Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, Anaïs BRUNEL - **Rapporteur séances municipales :** Christine LEMAITRE GOMET

**Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » :** Janvier 2025